

## Nous contacter : N'hésitez pas !

Dép.	Mail	Référents début de carrière
11	snu11@snuipp.fr	Blandine ALLABERT Julia POURHOMME
30	snu30@snuipp.fr	Laetitia MELLADO
34	snu34@snuipp.fr	Anthony DE SOUZA Jean-Luc BOULET
48	snu48@snuipp.fr	Anne ROMIEU
66	snu66@snuipp.fr	Vincent ROITG Aurélie FRENAL Audrey CORREGE

Pour des questions généralistes valables sur toute l'académie, vous pouvez écrire à [snu34@snuipp.fr](mailto:snu34@snuipp.fr)

- Sites nationaux : [snuipp.fr](http://snuipp.fr) et [neo.snuipp.fr](http://neo.snuipp.fr)
- Sites départementaux : [xx.snuipp.fr](http://xx.snuipp.fr)
- Pages Facebook : SNUipp-FSU xx

(Remplacez xx par le numéro du département).



## Le concours, et après ?

Après le stress des épreuves, vous en viendrez vite aux questions concernant l'année prochaine : votre affectation, votre stage, votre formation, votre titularisation... Le SNUipp-FSU, premier syndicat des enseignants des écoles, vous accompagnera tout au long de votre formation, de votre entrée dans le métier et de votre carrière.



**P2** La suite pour vous : résultats, affectations...

**P3** Foire aux questions

**P4** Nous contacter

## La suite pour vous, après le concours

➤ **Si vous n'obtenez malheureusement pas le concours**, vous pourrez poursuivre votre Master à l'ESPE et préparer à nouveau le concours. Le SNUipp-FSU revendique des pré-recrutements massifs rémunérés et des moyens suffisants pour vous assurer une préparation de qualité et faciliter votre entrée dans le métier.

➤ **Si vous obtenez le concours**, vous serez à mi temps en classe et à mi-temps en formation à l'ESPE (détails dans la Foire Aux Questions ci-contre). Le SNUipp-FSU revendique une formation plus étalée et de meilleure qualité, plus progressive.

**Dès la réunion d'affectation et la pré-rentrée**, nous serons à vos côtés pour vous aider et répondre à vos questions. Vous pourrez également nous rencontrer à l'ESPE, en réunion, dans les écoles...

➤ **Pour rester informé-e... Laissez-nous vos coordonnées** pour que nous puissions vous informer régulièrement dès la publication des résultats, pour vos affectations et pour toute votre année de stage. Pour cela, remplissez le formulaire à cette adresse (<http://vu.fr/CRPE2018>) ou flashez ce QR-Code avec votre mobile.



## Foire Aux Questions (FAQ)

➤ **Si je suis admis-e au concours, comment va se passer mon affectation pour l'année 2017-2018 ?**

Vous serez classé-e selon le rang au concours et ainsi affecté-e dans un département de l'académie selon les vœux que vous avez émis lors de l'inscription. Une fois affecté-e dans un département, vous serez nommé-e sur un poste avec des règles variables selon les départements. Dans l'Hérault, il y aura une réunion d'affectation fin juin / début juillet où vous serez appelé-e selon votre classement pour choisir votre affectation.

➤ **Sur quel type de poste ce stage peut-il être effectué ?**

Cela peut être sur tout poste non-spécialisé en maternelle ou en élémentaire, de la PS au CM2. Cela peut être 50 % en complément d'un-e collègue ou 2x25 % en complément de 2 collègues.

➤ **Je suis admis-e et je suis déjà titulaire d'un Master, que se passe-t-il pour moi pour l'année 2017-2018 ?**

Cela ne change rien à l'organisation 50 % formation / 50 % stage en école. Par contre, l'ESPE doit vous proposer une formation dite "adaptée".

➤ **Combien serai-je rémunéré-e ?**

Vous serez rémunéré-e au premier échelon pendant toute l'année de stage, soit un salaire net d'environ 1430€ (un peu plus en cas de reclassement, pour prendre en compte les activités effectuées auparavant).